QUI A LE POUVOIR EN FRANCE ?
(comparaison avec les Etats-Unis)

La France est une République comme les EU

Les EU ont la même constitution depuis 1788 mais la France en a eu 5

Dans une république il y a 3 pouvoirs séparés:

-**Executif** : appliquer les lois: Président et premier ministre

-**Législatif**: faire les lois et les voter: Assemblée Nationale et Sénat

-**Judiciaire**: juger les personnes

POINTS COMMUNS ET DIFFERENCES ENTRE LES DEUX SYSTEMES

Les points communs

Le président est élu et ne peut faire que deux mandats consécutifs

Les Français de 18 ans et plus votent s'ils le veulent

La France n'a jamais eu de femme comme président

Le pouvoir législatif appartient çà deux chambres: l'Assemblée Nationale et le Sénat

La France a un système judiciaire indépendant du pouvoir politique

Le conseil constitutionnel fait le travail de la cour Suprême en vérifiant si les lois respectent la constitution

Les différences

Le président est élu pour 5 ans DIRECTEMENT par les citoyens

Après deux mandats de 5ans, il doit attendre 5 ans et peut après se représenter aux élections

Les assemblées législatives sont élues pour 5 ans et 3 ans

Le président a beaucoup plus de pouvoir en France qu'aux EU

Quand un président meurt ou démissionne, il y a une nouvelle élection

Il est possible d'avoir un président et u premier ministre de partis différents: c'est la COHABITATION

Dans les élections, l'argent dépensé est limité par la loi

LES GRANDS POUVOIRS DU PRESIDENT

-organiser des référendums pour contourner le vote à l'Assemble Nationale

-dissoudre l'Assemblée Nationale

-droit de grâce

-signer les traités et décider de la politique étrangère

- utiliser l'arme atomique

- prendre les pleins pouvoirs pour 6 mois

- a une totale immunité

-nomme le premier ministre

Fonctionnement des Institutions françaises

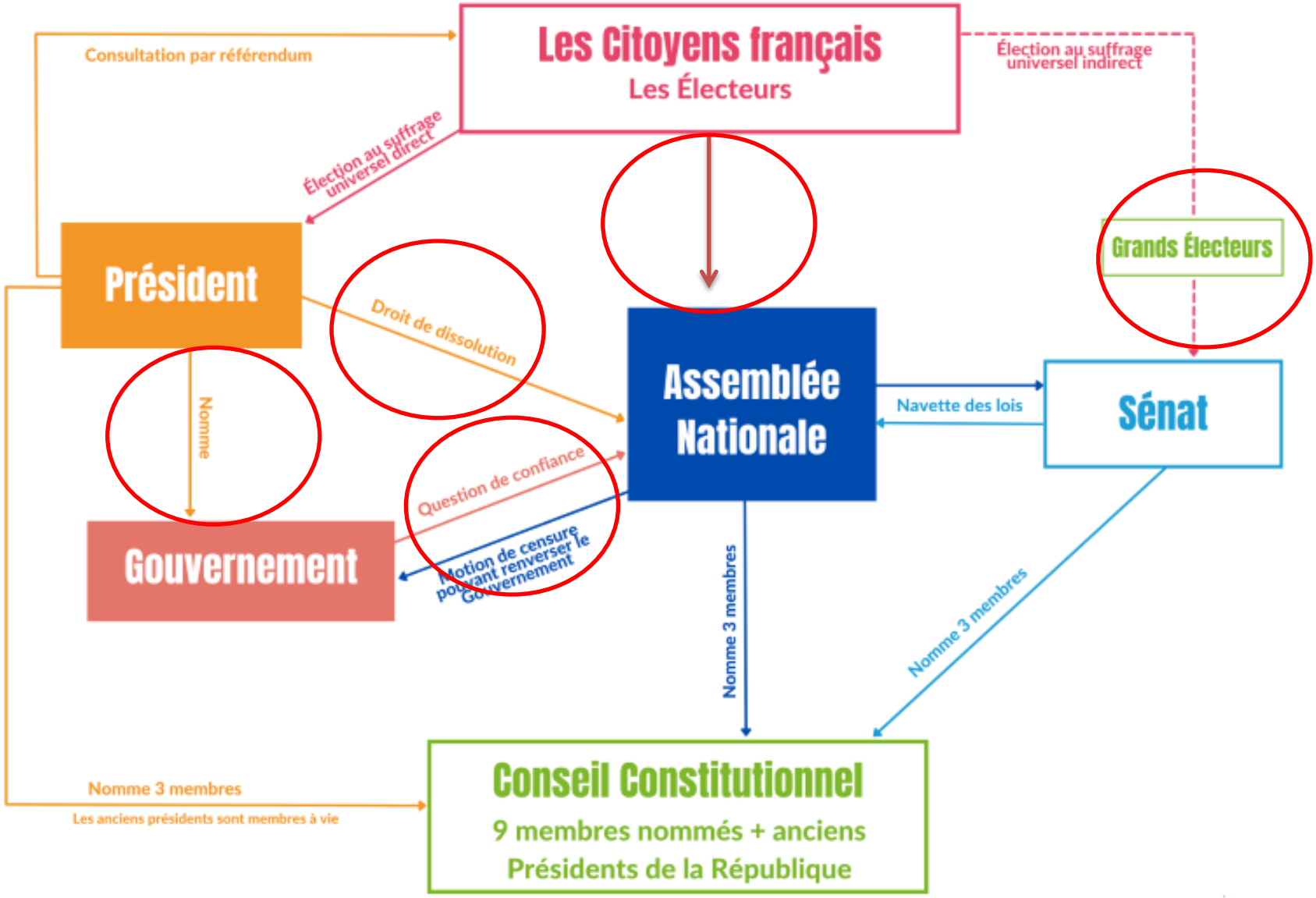

LE POUVOIR JUDICAIRE

Les juges sont appelés « magistrats » et ils sont **fonctionnaires** c'est-à-dire payés par l'état

Cependant, ils restent INDEPENDENTS dans leurs décisions

DIFFERENCES ET POINTS COMMUNS AVEC LES EU

Les différences

- il n'y a pas de caution (bail)
-la prison à perpétuité n'existe que très rarement. Max 30 ans de réclusion
-Il existe une prescription
-la peine de mort est abolie depuis 1981
-Les mineurs sont très rarement envoyés en prision
-Il n'existe pas de réels centre de détention pour les mineurs
-Un mineur de moins de 13 ans est irresponsable
-On ne jure pas sur la Bible
-Les juges n'ont pas de marteau (gavel)

Les points communs

- Il existe des peines avec sursit (probation)
-On peut prononcer des peines de sûreté (time without parole)
- On peut utiliser la détention préventive (protective custody)
-On peut avoir un avocat commis d'office (public defender)
-On peut se défendre soi-même

Organisation de la Justice française

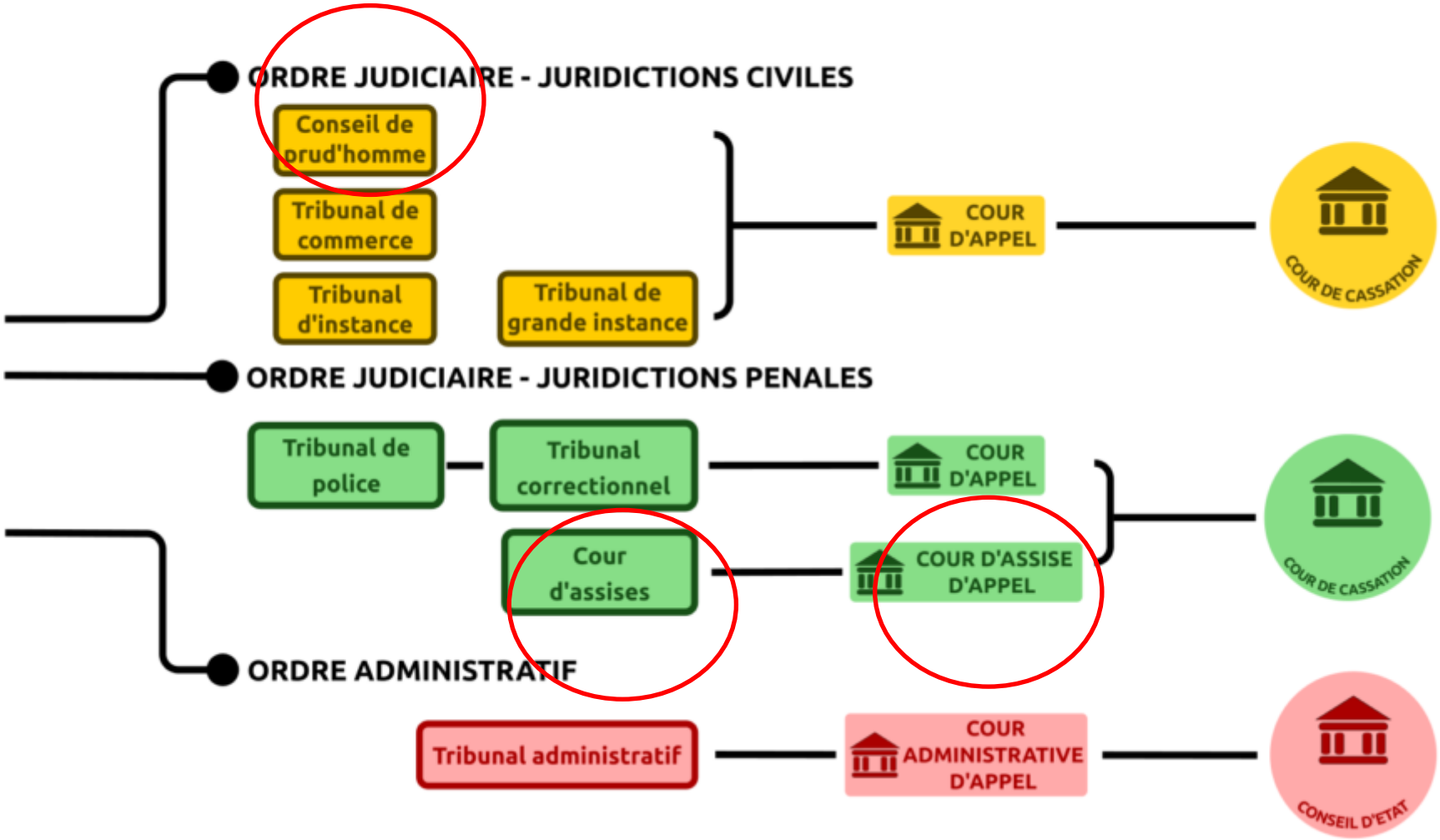

LA DECENTRALISATION

En 1982, des pouvoirs ont été donnés aux **COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Il y en a trois types:

-les communes environ 36 000

-les départements 101

-les régions 13

Quel est le rôle de la région ?

Dans l'hexagone

12 régions auxquelles s'ajoute la collectivité territoriale de la Corse

En outre-mer

2 régions : Guadeloupe, la Réunion

3 collectivités uniques (exerçant les compétences d'une région) : Guyane, Martinique, Mayotte.

Compétences exlusives

- Développement économique
- Lycées
- Gestion des fonds européens
- Transports
- Formation professionnelle
- Aménagement du territoire

Compétences partagées

- Culture
- Tourisme
- Sport

Les compétences de la région ont été redéfinies par la loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République) du 7 août 2015

Les régions d'outre-mer peuvent adapter, voire déroger aux lois et règlements nationaux, afin de tenir compte de leurs « caractéristiques et contraintes particulières » dans certains domaines.

Quelles sont les compétences du département ?

Solidarités et cohésion territoriale

Enfance
(ex : aide sociale à l'enfance)

Personnes âgées
(ex : allocation personnalisée d'autonomie - APA)

Personnes handicapées
(ex : prestation de compensation du handicap - PCH)

Gestion du RSA
(revenu de solidarité active)

Aménagement du territoire et transports

Voirie
équipements ruraux, voirie départementale, aménagement foncier

Transport des élèves handicapés

Gestion du SDIS
(Service départemental d'incendie et de secours)

Éducation

Gestion des collèges
Construction, entretien, équipement

Gestion des personnels de collège ATSS
(administratifs, techniciens, ouvriers de service et de santé)

Culture

Compétences partagées avec d'autres collectivités

Protection du patrimoine

Création et gestion des bibliothèques, musées, services d'archives

Sport Tourisme

Langues régionales Éducation populaire

Quel est le rôle du conseil municipal ?

Le conseil municipal

Le maire et ses adjoints
(élus par le conseil municipal)

Les conseillers municipaux

Le conseil règle, par ses délibérations, les affaires de la commune

Vote du budget communal

Création et suppression de services publics et emplois municipaux

Action économique (aide à l'installation d'entreprises)

Action sociale (gestion des crèches, services aux personnes âgées)

Gestion du patrimoine communal (éclairage urbain, dénomination des voies…)

Gestion des écoles maternelles et élémentaires

LA MONTEE DE L'EXTREME DROITE: LE CAS DES RECENTES ELECTIONS

Le Dimanche **9 Juin 2024** ont eu lieu les élections européennes

La France a 81 députés au Parlement européen sur un total de 720

Les candidats étaient les suivants

De gauche à droite et de haut en bas : Raphaël Glucksmann (PS/PP), François-Xavier Bellamy (LR), Léon Deffontaines (PCF), Valérie Hayer (Renaissance), Marie Toussaint (EELV), Jordan Bardella (RN), Marion Maréchal (Reconquête !), Manon Aubry (LFI

Les résultats ont été un « choc » pour certains français et pour le président lui-même car il montrait une « victoire » pour le Rassemblement National

Parti	Leader	%	Sièges	+/–
RN	Jordan Bardella	31.37	30	+7
Ensemble	Valérie Hayer	14.60	13	−10
PS	Raphaël Glucksmann	13.83	13	+7
LFI	Manon Aubry	9.89	9	+3
LR	François-Xavier Bellamy	7.25	6	−2
EE	Marie Toussaint	5.50	5	−8
Rec	Marion Maréchal	5.47	5	New

Emmanuel Macron a alors décidé de dissoudre l'Assemblée Nationale et a appelé les français à réélire les DEPUTES

Il y a donc eu des élections législatives le 30 juin (1er tour) et 6 Juillet (2ème tour)

La Gauche a décidé de s'unir pour bloquer le RN: elle a créée le NFP

PARTICIPATION HISTORIQUE 66%

1er TOUR

RN (dont LR-RN)
33,50 %
Nouveau Front populaire
28,10 %
Ensemble
20,70 %
Les Républicains
10,00 %
Divers
2,10 %
Gauche
1,80 %
Centre
1,60 %
Extrême gauche
1,20 %
Reconquête
0,70 %
Droite souverainiste
0,30 %

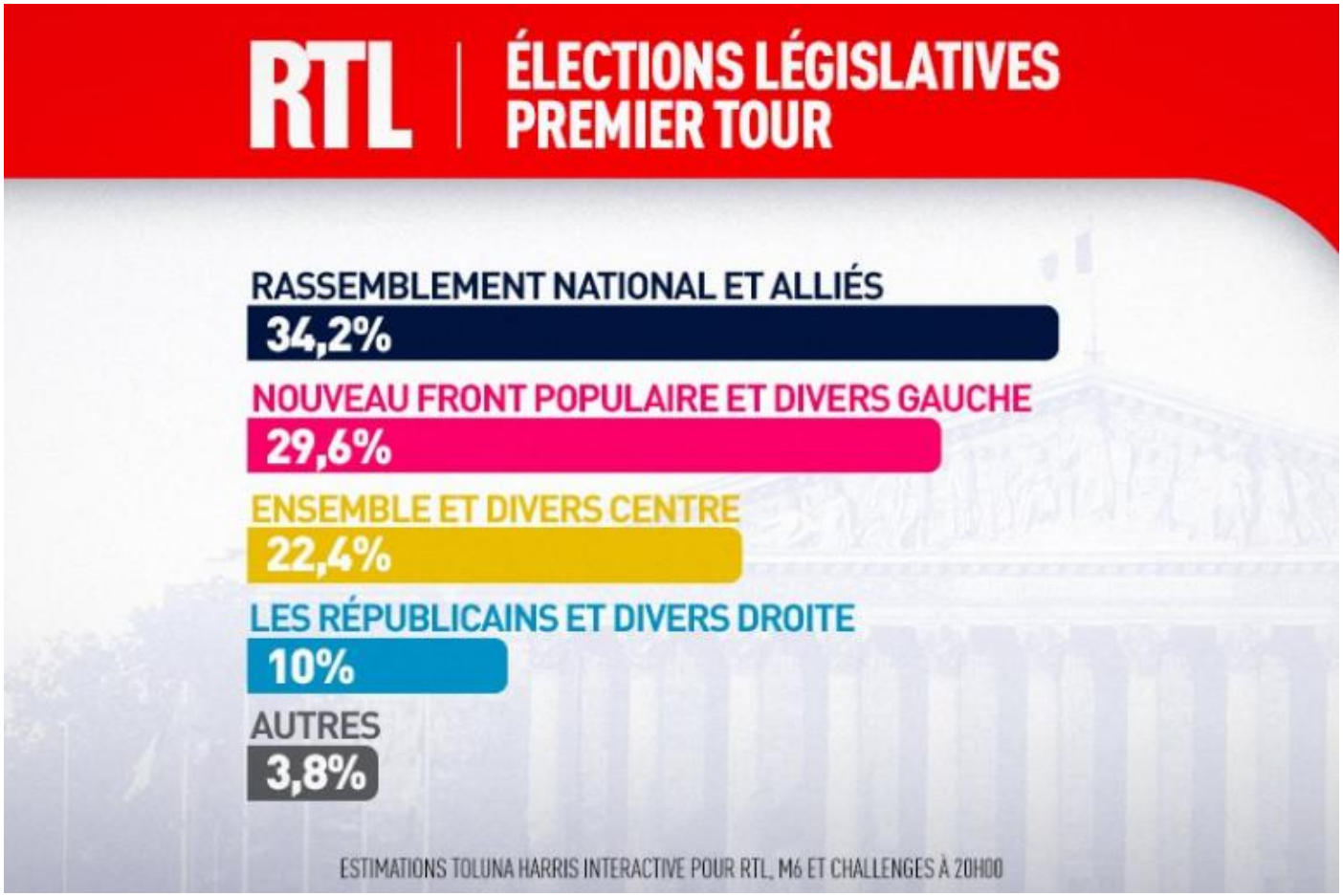
RTL
ÉLECTIONS LÉGISLATIVES
PREMIER TOUR
RASSEMBLEMENT NATIONAL ET ALLIÉS
34,2%
NOUVEAU FRONT POPULAIRE ET DIVERS GAUCHE
29,6%
ENSEMBLE ET DIVERS CENTRE
22,4%
LES RÉPUBLICAINS ET DIVERS DROITE
10%
AUTRES
3,8%
ESTIMATIONS TOLUNA HARRIS INTERACTIVE POUR RTL, M6 ET CHALLENGES À 20H00

SECOND TOUR: majorité 289 sièges

~~NFP~~
182 sièges
~~Ensemble~~
168
RN 143 seats
LR
46
Droite
14
Gauche
13
Centre
6
Régionalistes
4
Reconquête
0

SITUATION INVERSEE!

POUR AVOIR LA MAJORITE DES SIEGES, LE PARTI D'EMMANUEL MACRON VA DEVOIR FAIRE UNE COALITION AVEC UN OU DES AUTRES PARTIS

Le visage de la nouvelle Assemblée nationale

Répartition des sièges obtenus par formation politique à l'issue des élections législatives 2024 en France

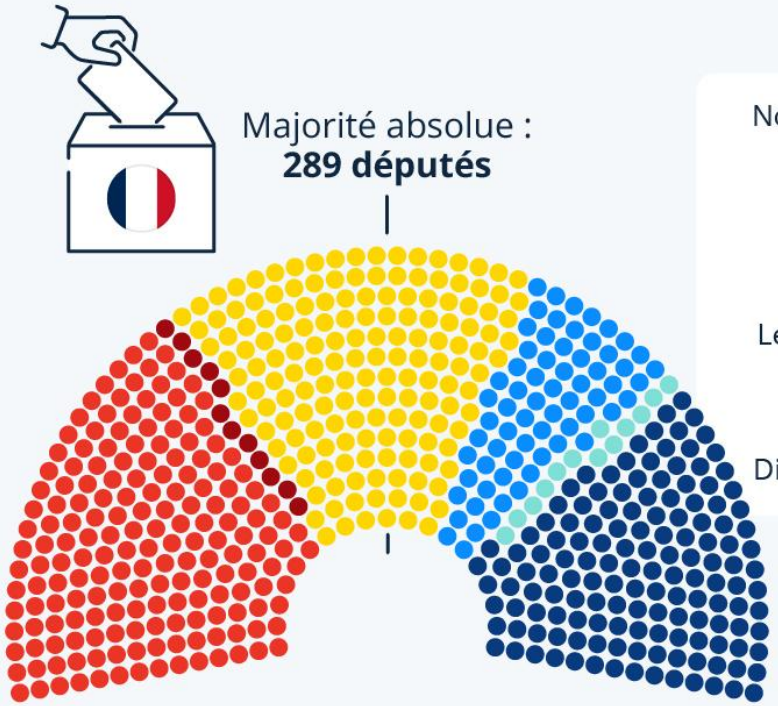

→ Évolution depuis 2022*

Nouveau Front populaire	180	↗ +49
Ensemble	163	↘ -82
Rassemblement national et alliés	143	↗ +54
Les Républicains et alliés	66	↘ -9
Régionalistes et autres	13	↘ -2
Divers gauche (hors NFP)	12	↘ -10

* Pour le Nouveau Front populaire, l'évolution est calculée par rapport aux sièges de la NUPES.

Source : ministère de l'Intérieur

statista

LE 5 SEPTEMBRE 2024, E. Macron A FINALEMENT NOMME UN PREMIER MINISTRE: MICHEL BARNIER

IL EST REPUBLICAIN: cela a provoqué des critiques de la part du NFP qui a eu 28% des votes (le plus) et comptait faire parti de la coalition!

Cela montre l'immense pouvoir du président

Le gouvernement Barnier a subit une MOTION DE CENSURE le **5 DECEMBRE** et a été remplacé par FRANCOIS BAYROU le **13 DECEMBRE**